

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 07_2026**

Date de convocation : 04/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BICHAUD Emmanuel, CANDAU Jean-Marc, CLAVE Moïse, COMPAGNET Joëlle, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothee, KUBLER Danielle, LABARBE Julie, LAMOTHE Marie-Christine, LE BIGOT Christophe, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, SONNEVILLE Jean-Luc, VLAMINCK Alexia

Absents excusés et représentés : HERMAN Eliane (ayant donné pouvoir à LAMOTHE Marie-Christine)

Absents : LUCBERNET Julien

Secrétaire de séance : DUPRAT Sandra

OBJET : Cession du cabinet dentaire communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un immeuble situé 318 Avenue de la Chalosse à Benquet, cadastré section AB n°37 d'une superficie de 140 m².

Il est proposé de procéder à la cession du cabinet dentaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des collectivités territoriales, le service des Domaines a été consulté.

L'avis du service des Domaines en date du 02 février 2026 a estimé la valeur du bâtiment entier soit 308 m², à 470 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%, portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 423 000 €.

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat du cabinet dentaire seul, avec une partie nue qui se trouve à l'arrière et qui mesure 42,225 m², au prix de 210 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**

PREND ACTE de l'avis du service des Domaines en date du 02 février 2026 ;

APPROUVE la cession du cabinet dentaire situé 318 Avenue de la Chalosse à Benquet, cadastré section AB n°37, ainsi que la partie nue de 42,225 m², au prix de **210 000 € net vendeur** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette cession ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 040-214000374-20260309-07_2026-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,